PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

SELESTAT

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Elaboration du PLU	le 29/11/2007
Modification n°1	le 19/12/2013
Révision simplifiée n°1	le 27/02/2014
Modification n°2	le 28/05/2015
Modification n°3	le 27/10/2016
Modification simplifiée n°1	le 28/03/2019

MISE A JOUR N°6

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal du 18/10/21

MAIRIE DE SÉLESTAT 67600 BAS-RHIN

A Sélestat,
le 26/11/21

Le Maire,
Marcel Bauer

atip
Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat 67210 OBERNAI

Tableau correspondant au plan des servitudes dressé le :

14/06/2021

Commune de
Sélestat

Tableau des servitudes d'utilité publique classées par service gestionnaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Servitude

A5	**Désignation**	**Textes réglementaires**
	- CANALISATIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.	Code Rural et de la Pêche Maritime : Articles L.152-1, L.152-2 et R.152-1 à R.152-15

☞ Pour information : collecteurs intercommunaux d'assainissement dont les travaux d'établissement ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 7 décembre 1981 et qui ont été posés à la suite de conventions amiables avec les propriétaires concernés.

Gestionnaire

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES	**14 rue du Marechal Juin**	**67070**	**STRASBOURG**

AC1	Désignation	Textes réglementaires		
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Code du Patrimoine : Articles L.621-1 et suivants; L.621-30; L.631-1, L.631-4 Décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 (articles 9 et 18, 34 à 40, 49 à 51)		
☞	Ancien Arsenal Saint-Hilaire / Partiellement Inscrit / 21 A rue des chevaliers / Façades et toitures / 500m		Arrêté préfectoral	30/05/1984
☞	Ancien couvent des Dominicaines de Sylo / Inscrit / 7 rue de l'hôpital / Ancien couvent des Dominicaines de Sylo, en totalité, sur l'assiette historique du terrain de l'enclos monastique : bâtiments conventuels, chapelle, aire du cloître, arcades et galeries, portail et bâtiments sur la rue de l'hôpital / 500m		Arrêté préfectoral	06/02/2009
☞	Ancien grenier du Prieuré des Bénédictins / Partiellement Inscrit / rue Sainte-Foy / Porte datée de 1601 / 500m		Arrêté préfectoral	29/04/1931
☞	Ancien hôpital bourgeois / Partiellement Inscrit / 1 place du vieux port / Façades et toiture / 500m		Arrêté préfectoral	21/04/1995
☞	Ancien Hôtel Cetty / Partiellement Inscrit / 4 rue du docteur Oberkirch / Vantaux de la porte d'entrée et boiseries de la salle à manger au rez-de-chaussée / 500m		Arrêté préfectoral	06/01/1930
☞	Ancien Hôtel d'Andlau / Partiellement Inscrit / 4 rue du Babil / Façades, toiture, escalier / 500m		Arrêté préfectoral	29/04/1931

☞	Ancien Hôtel d'EBERSMUNSTER / Partiellement Classé / 8 rue de l'église / Tourelle d'escalier en totalité ; façades et toitures du reste du bâtiment ; vestibule d'entrée / 500m	Arrêté préfectoral	09/09/1965
☞	Ancien Hôtel du Prêteur Royal / Partiellement Inscrit / 4-6 rue Sainte-Barbe / Façade (vantaux de la porte compris) et toiture / 500m	Arrêté préfectoral	25/09/1929
☞	Ancienne Commanderie de Saint-Jean / Inscrit / 10 boulevard Leclerc / Commanderie de Saint-Jean (ancienne) / 500m	Arrêté préfectoral	29/04/1931
☞	Ancienne église des Récollets / Inscrit / place du marché aux pots / rue de Verdun / Église des Franciscains (ancienne) ou église protestante / 500m	Arrêté préfectoral	21/03/1983
☞	Auberge des Alliés / Partiellement Inscrit / 39 rue des chevaliers / Façades et toiture / 500m	Arrêté préfectoral	21/04/1934
☞	Banc-reposoir dit banc du Roi de Rome / Inscrit / RD 21 / Banc-reposoir dit banc du Roi de Rome / 500m	Arrêté préfectoral	20/10/1982
☞	Château d'eau / Inscrit / place du général De Gaulle / Château d'eau / 500m	Arrêté préfectoral	02/07/1992

☞	Cimetière juif / Partiellement Classé / rue du cimetière israélite / Partie historique du cimetière, avec son terrain d'assiette / 500m	Arrêté préfectoral	10/05/1995
☞	Commune de MUSSIG : Nécropole de tumuli protohistoriques / Classé / lieu dit Plâtze et Flaschland (cad. 41 24 ; 42 46) / 500m	Arrêtés préfectoraux	20/03/1988_03/03/1989
☞	Eglise Sainte-Foy / Classé / place du marché vert / Église Sainte-Foy / 500m	Arrêté préfectoral	1862
☞	Eglise Saint-Georges / Classé / place Saint-Georges / Cathédrale (ancienne) ou église Saint-Georges / 500m	Arrêté préfectoral	16/03/1848
☞	Hôtel de Chanlas / Partiellement Classé-Inscrit / 1 rue des Franciscains / Péristyle d'entrée avec sa balustrade ; façades et toitures sur rue sur le péristyle d'entrée et sur cour ; hall d'entrée et son plafond stuqué ; escalier en pierre à balustres ; les deux petits salons avec leur décor, au premier étage / 500m	Arrêté préfectoral	21/03/1983
☞	Hôtel de Ville / Partiellement Inscrit / 9 place d'armes / Façades et toiture / 500m	Arrêté préfectoral	28/07/1937
☞	Maison 1 rue des serruriers / Partiellement Inscrit / 1 rue des serruriers / Façades et toiture / 500m	Arrêté préfectoral	06/01/1930

☞	Maison 2 rue des marchands / Partiellement Inscrit / 2 rue des marchands / Façade principale avec oriel / 500m	Arrêté préfectoral	29/04/1931
☞	Maison 39, rue des Chevaliers, Auberge des Alliés / Inscrit / maison - façades et toiture	Arrêté préfectoral	21/04/1934
☞	Maison 42 rue des chevaliers / Partiellement Inscrit / 42 rue des chevaliers / Portail d'entrée / 500m	Arrêté préfectoral	10/09/1937
☞	Maison 46 rue des chevaliers / Partiellement Inscrit / 46 rue des chevaliers / Façade avec oriel, balcon et toiture / 500m	Arrêté préfectoral	29/04/1931
☞	Maison 6 place d'armes / Partiellement Inscrit / 6 place d'armes / Porte sur rue / 500m	Arrêté préfectoral	21/04/1934
☞	Maison 6 rue de la grande boucherie / Partiellement Inscrit / 6 rue de la grande boucherie / Porte sur rue (vantaux et impostes compris) / 500m	Arrêté préfectoral	21/04/1934
☞	Maison 7 place de la victoire / Partiellement Inscrit / 7 place de la victoire / Portail provenant de la maison Zum Roesslin / 500m	Arrêté préfectoral	06/01/1930

☞	Maison 7 place du marché aux choux / Partiellement Inscrit / 7 place du marché aux choux / Façades sur rue et sur cour, toitures / 500m	Arrêté préfectoral	18/06/1929
☞	Maison Billex / Partiellement Inscrit / 6 place du marché aux choux / Façades sur rue et sur cour, toiture / 500m	Arrêté préfectoral	03/10/1929
☞	Maison natale présumée de Beatus Rhenatus / Partiellement Inscrit / 8 rue Bornert / Façades et toitures, porche d'entrée / 500m	Arrêté préfectoral	06/12/1984
☞	Maison Ziegler / Partiellement Inscrit / 18 rue de Verdun / Façade sur rue avec oriel, façade sur cour avec tourelle d'escalier et escalier en bois du 18e s. / 500m	Arrêté préfectoral	05/04/1930
☞	Porte de STRASBOURG / Inscrit / Place de la Porte de STRASBOURG / Porte de STRASBOURG / 500m	Arrêté préfectoral	21/04/1934
☞	Remparts / Inscrit / Remparts (restes de l'ensemble) / 500m	Arrêté préfectoral	07/03/1947
☞	Tour des Sorcières / Inscrit / place de la porte de STRASBOURG / Tour des Sorcières / 500m	Arrêté préfectoral	18/06/1929

☞	Tour Neuve / Inscrit / rue des chevaliers / Tour dite Tour Neuve ou Tour de l'Horloge / 500m	Arrêté préfectoral	18/06/1929
☞	Tribunal d'Instance / Partiellement Inscrit / 17 rue de la première armée / Les extérieurs en totalité et la grille de clôture sur rue / 500m	Arrêté préfectoral	02/07/1992

Gestionnaire

SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	**2, place de la République**	**Palais du rhin**	**67082**	**STRASBOURG**

Servitude

AC2	**Désignation**	**Textes réglementaires**
	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classée ou inscrits.	Code de l'Environnement : Articles L.341-1 à L.341-15-1 et R.341-1 et suivants

☞	Toute la partie ancienne de l'agglomération est classée site inscrit : Ensemble urbain formé par les quartiers anciens et délimité comme suit, dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir du carrefour point d'intersection du boulevard du Général Leclerc avec la rue Paul Déroulède : le Boulevard du Général Leclerc ; le Boulevard du Général Castelnau ; la limite sud-ouest de la place du Maréchal de Lattre de Tassigny ; le Boulevard Thiers ; le Quai de l'Ill ; la rue du Président Poincaté ; la limite nord de la place Vandles ; la rue du 4è Zouave ; le Boulevard du Maréchal Foch jusqu'au carrefour (point de départ)	Arrêté	10/11/1975

Gestionnaire

SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	**2, place de la République**	**Palais du rhin**	**67082**	**STRASBOURG**

AC3	Désignation	Textes réglementaires
	- RESERVES NATURELLES - Servitudes concernant les réserves naturelles.	Code de l'Environnement : Articles L.332-1 à L.332-27 et R.332-1 et suivants

☞	Réserve naturelle volontaire du Ried de SELESTAT	Decision	13/03/1995

Gestionnaire

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES	**14 rue du Marechal Juin**	**67070**	**STRASBOURG**

AS1	Désignation	Textes réglementaires		
	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Code de l'Environnement : Article L.215-13 Code de la Santé Publique : Articles L.1321-2; L.1321-2-1; R.1321-6 et suivants Circulaire du 24 juillet 1990		
☞	Forage A.E.P de KINTZHEIM : - périmètres de protection rapprochée et éloignée		Arrêté préfectoral	16/04/1974
☞	Forage A.E.P de SELESTAT : forage n°307-7-164, situé sur le ban de la ville de SELESTAT - périmètres de protection rapprochée et éloignée		Arrêté préfectoral	09/10/2000
☞	Syndicat des Eaux de CHÂTENOIS-SCHERWILLER : forage A.E.P n°307-7-97, situé sur le territoire de la commune de Scherwiller - périmètre de protection éloignée		Arrêté préfectoral	25/08/1980

Gestionnaire

AGENCE REGIONALE DE SANTE	**14 rue du Marechal Juin**	**Cité administrative Gaujot**	**67084**	**STRASBOURG**

EL3	Désignation	Textes réglementaires
	- NAVIGATION INTERIEURE - Servitudes de halage et de marchepied.	Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : Articles L.2131-2 à L.2131-6

☞ Ill et ses bras (le Petit Rheinweg, le Schiffwasser, le Grossschlut, l'Oberridgraben, le Reidbach, le Kleinschlucht, l'Unterriedgraben)

Interdiction de planter des arbres, haies ou toute culture sur les talus ou les crêtes des digues de rives, et dans une bande (dite zone de protection) de 2 mètres de largeur bordant ces ouvrages du côté de la terre.
Interdiction de planter des arbres et d'ériger des clôtures quelconques dans une bande (dites zone de protection) de 3 mètres comptée à partir de la limite supérieure des talus sur les parcours des cours d'eau à entretenir et non pourvus de digues protectrices.
Interdiction dans la zone de protection d'établir des fossés d'écoulement sans autorisation.

Gestionnaire

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES	**14 rue du Marechal Juin**	**67070**	**STRASBOURG**

EL7	Désignation	Textes réglementaires		
	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement.	Code de la Voirie Routière : Articles L.112-1 à L.112-8, L.123-6, L.123-7, L.131-4, L.131-6, L.141-3, R.112-1 à R.112-3, R.123-3, R.123-4, R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10		
☞	RD 1059 (ex-RN 59) Arrêté préfectoral de transfert du 14/12/2005 Place de Gaulle : Classement voirie communale par décision du 12/17/2006		Décision	31/10/1899
☞	RD 1083 (ex- RN 83) Arrêté préfectoral de transfert du 14/12/2005		Décision	4/12/1911
☞	RD 201		Décision	12/07/2006
☞	RD 258		Décision	12/07/2006
☞	RD 424		Décision	18/089/1961

Gestionnaire

COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE	**Place du Quartier Blanc**	**Hôtel du Département**	**67954**	**STRASBOURG**

☞ RD 1059 (ex-RN 59) (place de Gaulle) : PR 0 à 1+844
Classement voirie communale par décision du 12/07/2006

☞ RD 201
Classement voirie communale : Route d'ORSCHWILLER, du carrefour avec la RD 424 route du Haut Koenigsbourg au carrefour RD 1059 (ex-RN 59) (av de Gaulle) : PR 3+193 à 4+777 par décision du 12/07/2006

☞ RD 258
Classement voirie communale : du carrefour avec la RD 1083 (ex-RN 83) "Sturny" au carrefour RD 159 (quai de l'Ill)
. PR 0 à 1+468
par décision du 12/07/2006

Gestionnaire

MAIRIE	COMMUNE

Servitude

I3	Désignation	Textes réglementaires
	- ENERGIE - Servitudes relatives au transport de gaz naturel.	Loi du 15/06/1906 (art.12) Loi n° 46-628 du 8/04/1946 (art. 35) Loi n° 2003-8 du 3/01/2003 (art.24) Décrets n° 67-886 du 6/10/1967 (art. 1 à 4); n° 70-492 du 1/06/1970; n° 85-1108 du 15/10/1985

☞ - Canalisation de gaz haute-pression DN 450 NEUBOIS-BALDENHEIM
- Canalisation de gaz haute-pression DN 450 CERVILLE-BALDENHEIM
- Canalisation de gaz haute-pression DN 80 SELESTAT-STE MARIE AUX MINES
- Canalisation de gaz haute-pression DN 80 SCHERWILLER-RIBEAUVILLE

Gestionnaire

GRT GAZ	Boulevard de la République	62232	ANNEZIN

I3BIS	Désignation	Textes réglementaires		
	- CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES - Maîtrise de l'urbanisation	Code de l'Environnement : Art L.555-16 et R.555-30b Arrêté multi-fluides du 5 mars 2014		
☞	67462-SELESTAT-01(DP RIEDWASSEN) - bar 0.0 kilomètres / traversant / - / SUP1 : 35 m SUP2 : 6 m SUP3 : 6 m		Arrêté préfectoral	24/11/2016
☞	67462-SELESTAT-02(DP SUD) - bar 0.0 kilomètres / traversant / - / SUP1 : 35 m SUP2 : 6 m SUP3 : 6 m		Arrêté préfectoral	24/11/2016
☞	DN100-1969-SELESTAT-SELESTAT(DP RIEDWASSEN) 67.7 bar 0.00271358 kilomètres / traversant / enterre / SUP1 : 45 m SUP2 : 5 m SUP3 : 5 m		Arrêté préfectoral	24/11/2016
☞	DN100-1969-SELESTAT-SELESTAT(DP RIEDWASSEN) 67.7 bar 0.0367684 kilomètres / traversant / enterre / SUP1 : 25 m SUP2 : 5 m SUP3 : 5 m		Arrêté préfectoral	24/11/2016
☞	DN450-1969-CERVILLE-BALDENHEIM(ALSACE 1) 67.7 bar 3.87137 kilomètres / traversant / enterre / SUP1 : 165 m SUP2 : 5 m SUP3 : 5 m		Arrêté préfectoral	24/11/2016
☞	DN450-1976-CERVILLE-BALDENHEIM(ALSACE 2) 67.7 bar 3.88003 kilomètres / traversant / enterre / SUP1 : 165 m SUP2 : 5 m SUP3 : 5 m		Arrêté préfectoral	24/11/2016

☞ DN80-1958-SCHERWILLER-RIBEAUVILLE 49.0 bar 2.47962 kilomètres / traversant / enterre / SUP1 : 15 m SUP2 : 5 m SUP3 : 5 m Arrêté préfectoral 24/11/2016

☞ DN80-1958-SCHERWILLER-RIBEAUVILLE 67.7 bar 1.44341 kilomètres / traversant / enterre / SUP1 : 15 m SUP2 : 5 m SUP3 : 5 m Arrêté préfectoral 24/11/2016

☞ DN80-1959-SAINTE-MARIE-AUX-MINES-SELESTAT 53.0 bar 1.55298 kilomètres / traversant / enterre / SUP1 : 15 m SUP2 : 5 m SUP3 : 5 m Arrêté préfectoral 24/11/2016

☞ DN80-1982-SELESTAT-SELESTAT(DP) 67.7 bar 0.220815 kilomètres / traversant / enterre / SUP1 : 15 m SUP2 : 5 m SUP3 : 5 m Arrêté préfectoral 24/11/2016

Gestionnaire

GRT GAZ	**Boulevard de la République**	**62232**	**ANNEZIN**

I4	Désignation	Textes réglementaires		
	- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.	Loi du 15/06/1906 (art. 12 et 12 bis) modifiée, Loi des Finances du 13/07/1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8/04/1946 (art. 35) modifiée, Décret n° 67-886 du 6/10/1967 (art. 1 à 4)		
☞	- ligne 400 kv MULBACH - MARLENHEIM		Arrêté préfectoral	20/11/2015

Gestionnaire

RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE	**12, avenue de Hollande**	**68110**	**ILLZACH**

☞ aérien / Ligne 400kV N0 1 MUHLBACH - SCHEER

☞ aérien / Ligne 63kV NO 1 RHINAU-SELESTAT

☞ souterrain / Ligne 63kV NO 1 RHINAU-SELESTAT

Gestionnaire

RTE Centre D&I Nancy	**8, rue de Versigny**	**SCET**	**54608**	**VILLERS LES NANCY Cedex**

INT1	Désignation	Textes réglementaires
	- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.	Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L.2223-5 et R.2223-7 Code de l'Urbanisme : Article R.425-13

☞

Gestionnaire

MAIRIE	COMMUNE

JS1	Désignation	Textes réglementaires
	- PATRIMOINE SPORTIF - Servitudes de protection des équipements sportifs.	Code du Sport : Articles L.312-3 et R.312-6

☞ - Halle Sports
Hall de basket du CCA (Place de Lattre de Tassigny) (1969)
- Autre (1969)

La suppression totale ou partielle d'un équipement sportif privé dont le financement a été assuré par une ou des personnes morales de droit public pour une partie au moins égale à 20% de la dépense susceptible d'être subventionnée ou, à défaut d'une telle dépense, à 20% du coût total hors taxe de l'équipement sportif ainsi que la modification de son affectation sont soumises à l'autorisation de la personne morale de droit public ayant participé seule ou ayant participé pour la plus grande part à ce financement. L'avis du maire de la commune où s'est implanté l'équipement est joint à la demande d'autorisation.
Cette autorisation est subordonnée à la condition que cet équipement soit remplacé par un équipement sportif équivalent.
Toute modification d'affectation en l'absence d'autorisation entraîne de droit le reversement à la personne ou aux personnes morales de droit public mentionnées ci-dessus de l'ensemble des subventions perçues.

Gestionnaire

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE	**14, rue du Marechal Juin**	**Cité administrative Gaujot**	**67084**	**STRASBOURG**

PM1	Désignation	Textes réglementaires
	- SECURITE PUBLIQUE - Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).	Code de l'Environnement : Articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-10; Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011; Décret n° 2000-547 du 16 juin 2000 relatif aux articles 94 et 95 du Code Minier

☞	Plan de Prévention des Risques d'inondation liés au GIESSEN sur la commune de SELESTAT	Arrêté préfectoral	28/05/2014
☞	Plan de Prévention du Risque Innondation de l'ILL	Arrêté préfectoral	30/01/2020

Gestionnaire

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES	**14 rue du Marechal Juin**	**67070**	**STRASBOURG**

PT2	Désignation	Textes réglementaires
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L.54 à L.56-1; R.21 à R.26 et R.39; Code de la Défense : Article L.5113-1

☞	Liaison radioélectrique SELESTAT-STRASBOURG : Tronçon SELESTAT - BARR - zone secondaire de dégagement de la station de SELESTAT : cercle de 500 mètres de rayon (altitude à ne pas dépasser : 27 mètres par rapport au niveau du sol). - zone spéciale de dégagement de 100 mètres de large (altitude à ne pas dépasser : 25 mètres au sol ou 210 mètres NGF)	Décret	23/12/1987 (ABROGE par Arrêté Ministériel le 1er Mars 2021)

Gestionnaire

ORANGE	**101, rue de Louvois**	**51424**	**REIMS**

PT3	Désignation	Textes réglementaires
	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.	Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L.45-9, L.48 et R.20-55 à R.20-62

☞ Câbles de transmission Ft 1 à FT 15 — Arrêté préfectoral 25/05/1987
Arrêté préfectoral du 25 mai 1987
Etablissement de servitudes pour la pose et l'entretien de câbles souterrains de télécommunications dans des propriétés privées Câble F 102-3 BARR – SELESTAT Tronçon BARR_EPFIG

Gestionnaire

ORANGE	**1 A, rue René Laennec BP 90011 SCHILTIGHEIM**	**67012**	**STRASBOURG**

☞

Gestionnaire

ORANGE	**BP 880007**	**NAR/REG**	**21080**	**DIJON Cedex 9**

Servitude

T1	Désignation	Textes réglementaires
	- COMMUNICATIONS - VOIES FERREES - Servitudes relatives aux voies ferrées.	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer Code de la Voirie Routière : Articles L.123-6 et R.123-3; L.114-1 à L.114-6; R.131-1 et suivants; R.141-1 et suivants

☞ Ligne SNCF STRASBOURG - MULHOUSE
Ligne SCNF SELESTAT - STE-MARIE-AUX-MINES

Gestionnaire

SNCF	**20, rue André Pingat**	**Délégation Territoriale de l'Immobilier Est51096**	**REIMS**

Servitude

T4/T5	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques de balisage et de dégagement (aérodromes civils et militaires).	Code des Transports : Articles L6351-1 à L6351-9 et L6372-8 à L6372-10 Convention relative à l'aviation civile internationale du 07/12/1944, modifiée par protocole du 30/09/1977

☞ Servitudes de dégagement
Aérodrome de COLMAR – Houssen
Arrêté ministériel du 24 septembre 1986

Arrêté ministériel 24/09/1986

Gestionnaire

SERVICE NATIONALE DE L'INGENIERIE AEROPORTUAIRE	**210, rue d'Allemagne**	**69125**	**LYON ST-EXUPERY**

T7	Désignation	Textes réglementaires
	- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.	Code des Transports : Articles L.6350-1; L.6351-1 1° et L.6351-2 à L.6351-5 Code de l'Aviation Civile :

☞

Gestionnaire

SERVICE NATIONALE DE L'INGENIERIE AEROPORTUAIRE	**210, rue d'Allemagne**	**69125**	**LYON ST-EXUPERY**